

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 29 juillet 2020

N° 19

Objet : Création d'un poste de chargé de mission animateur living-lab – annule et remplace la délibération du 9 octobre 2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUI Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe
CHALVET Gilles
EYMARD Max
MAGAUD Nathalie
REYNAUD Patrice

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-Justice.com

99_DE-004-200067497-20200720-19_29072020

Monsieur Patrick REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 5 avril 2018, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM PRO-SOL proximité solidaire : jeunes, femmes, seniors actifs et en bonne santé dans les territoires alpins. L'objectif du PITEM PRO-SOL est d'expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge des personnes fragiles sur les territoires ruraux et de montagne.

Par délibération en date du 13 février 2019, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM CLIP. Le projet E-santé/Silver Economy veut trouver des solutions adaptées pour répondre à la problématique du vieillissement dans les territoires ruraux et de montagne. En réunissant les acteurs frontaliers de l'économie, de la santé et les utilisations, le projet a vocation à tester des outils technologiques innovants permettant de détecter la perte d'autonomie des seniors et favoriser le maintien à domicile.

Ce partenariat s'inscrit dans le projet de territoire de Provence Alpes Agglomération qui souhaite axer son développement sur la thématique pleine santé avec pour objectif de devenir une destination de référence sur les thématiques de bien-être et du bien vieillir.

Par délibération en date du 9 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé la création d'un emploi de chargé de mission pour mener à bien les actions relatives au bien vieillir en s'appuyant sur le thermalisme et la silver-économie. Ce poste d'animateur du living lab (lieu dont les travaux d'aménagement ont été menés par Provence Alpes Agglomération) pour une durée de 2 ans permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Assurer la promotion, l'animation et la planification du lieu « living lab » auprès des acteurs locaux : organisation d'évènements, planification d'ateliers, de formations,
- Assurer le développement de l'équipement du living lab en lien avec les besoins et les attentes des acteurs du territoire : faire émerger les attentes en matière d'innovation et d'expérimentation, organiser les réponses et solutions en lien avec le chef du projet mission santé (délibération de création en date 26 mai 2019),
- Mettre en lien les acteurs du territoire en vue d'une utilisation partagée et cohérente du living-lab : faciliter l'émergence de projets partenariaux, créer un réseau d'acteurs e-santé sur le territoire,
- Assurer la gestion du lieu : les travaux d'aménagement et de sécurité en lien avec les équipes techniques de Provence Alpes Agglomération, la dotation en équipements innovants, l'occupation par les partenaires, le budget de fonctionnement
- Assurer une veille et un relais documentaire auprès des partenaires du réseau sur la thématique e-santé et innovation
- Préfigurer un modèle économique pérenne pour le fonctionnement du living lab

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20200720-10_20072020

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission animateur living lab afin de répondre aux besoins des projets PITTEM CLIP,

Considérant que le coût annuel chargé du poste est de 35 000 euros,

Considérant que ce poste ouvre droit à des financements,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent pour assurer les missions d'animateur living lab énoncées ci-dessus.
- D'acter que cette délibération annule et remplace la délibération en date du 9 octobre 2019 portant création d'un poste d'animateur living lab
- De définir les caractéristiques du contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 1 ^{er} août 2020 au 31 août 2022	1	Catégorie B	<p>Assurer la promotion, l'animation et la planification du lieu « living lab » auprès des acteurs locaux : organisation d'événements, planification d'ateliers, de formations,</p> <p>Assurer le développement de l'équipement du living lab en lien avec les besoins et les attentes des acteurs du territoire : faire émerger les attentes en matière d'innovation et d'expérimentation, organiser les réponses et solutions en lien avec le chef du projet mission santé (délibération de création en date 26 mai 2019),</p> <p>Mettre en lien les acteurs du territoire en vue d'une utilisation partagée et cohérente du living-lab : faciliter l'émergence de projets partenariaux, créer un réseau d'acteurs e-santé sur le territoire,</p> <p>Assurer la gestion du lieu : les travaux d'aménagement et de sécurité en lien avec les équipes techniques de Provence Alpes Agglomération, la dotation en équipements innovants, l'occupation par les partenaires, le budget de fonctionnement</p> <p>Assurer une veille et un relais documentaire auprès des partenaires du réseau sur la thématique e-santé et innovation</p> <p>Préfigurer un modèle économique pérenne pour le fonctionnement du living lab</p>	Temps complet

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-904-200067437-20200720-19_20072020

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC +2 dans le domaine de l'action publique ou de la santé publique et de compétences dans la conduite de projet. Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sur la base de l'indice majoré 388 ainsi que du régime indemnitaire correspondant. Le coût annuel relatif à cet emploi s'élève à 35 000 euros maximum. Les financements participent à hauteur de 85% du coût annuel. Le reste à charge annuel pour la collectivité s'élève à 5250 euros.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour un vote contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2020

Application agréée E.legalise.com

99_DE-004-20067437-20200729-19_20072020